



Date de convocation : 18/05/2020
Date d'affichage : 18/05/2020

REPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE PLESLIN TRIGAVOU

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt, le vingt-trois mai à 11 heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à la Mairie de PLESLIN TRIGAVOU, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul LEROY, Maire, puis sous la Présidence de M. Thierry ORVEILLON, nouveau Maire élu.

Présents : Thierry ORVEILLON, Loic LEMOINE, Charlotte GESLAIN, Serge CHEVALIER, Sylvie VADIS, Yvon PRESSE, Flore HUGUERRE, Jean Paul LEROY, Jean-Claude ALLAIN, Annie DAROT, Philippe MARTINEAU, Jean-Yves LACROIX, Marie-France SALMON, Françoise GILBERT, Régis CHAMPAGNE, Viviane PICOUAYS, Eric HERVE, Laurent MOUSSET, Valérie MELLOUET-DOARE, Erwan MARIE, Estelle GUIBERT, Céline TAILLARD, Thaïs FOUCRIT, Françoise BICHON, Laurent FRANKOWSKI.

Représentés : Bernard KODRIC par Laurent FRANKOWSKI
Bénédicte RENAULT par Françoise BICHON

Absents excusés :

Secrétaire : Viviane PICOUAYS

Réf : MB

1. Installation du Conseil Municipal ;
2. Election du Maire ;
3. Détermination du nombre d'adjoints ;
4. Election des adjoints ;
5. Désignation des missions des adjoints ;
6. Fixation des indemnités du Maire et des adjoints ;
7. Charte de l'élu local.

Séance publique restreinte

SOUS RESERVE DES ACCORDS DU CONSEIL MUNICIPAL

Préambule

➤ Accueil par Jean Paul Leroy, maire sortant

Mesdames et Messieurs, Cher(e)s collègues

Suite aux élections municipales du 15 mars, 30 143 communes dont Pleslin Trigavou ont élu au premier tour leurs conseillers municipaux, mais n'ont pu installer leur conseil Municipal pour cause de CORONAVIRUS.

Pour Pleslin Trigavou, c'était prévu le vendredi 20 mars à 19 h !
Depuis la promulgation par le Président de la République, le 23 mars, de la loi d'urgence pour faire face à l'épidémie du Covid 19, la municipalité est mobilisée.
Que de travail ces 2 derniers mois !

Je veux seulement rappeler quelques actions significatives
Tout d'abord les mesures rigoureuses prises avec Madame la Directrice et les personnels pour la Résidence de l'Orme, des consignes strictes pour le fonctionnement de la cuisine centrale. Mobilisation aussi de l'Association de Développement Sanitaire de la Côte d'Emeraude, et mise en place d'une équipe de volontaires pour gérer les personnes isolées.
Cette période de confinement a généré une formidable chaîne de solidarité très diverse. Je remercie de nouveau toutes celles et ceux qui se sont activés et qui s'activent encore aujourd'hui pour les services essentiels à la population ; je n'oublie pas les enseignants qui ont accueilli les enfants des soignants.

La mairie a assuré son service au public. Nous avons publié « l'info du confiné » qui a renseigné la population sur l'activité des commerces et des ventes à la Ferme. Je remercie les membres de la municipalité d'avoir distribué cette lettre dans chaque famille.

Et puis, en relation étroite avec les directrices de nos 3 écoles, nous avons bâtis des protocoles qui ont permis de faire « la rentrée scolaire » dans des conditions sanitaires rigoureuses. Un grand merci à Yvon PRESSE, Marion BONTEMPS et Thierry ORVEILLON pour leur implication.
J'ajoute aussi qu'il a fallu rédiger des plans de continuité d'activité pour l'ensemble des personnels. J'en remercie Mme BONTEMPS.

Quelques mots sur les masques. Notre anticipation de commande de 600 masques auprès de ADL Décoration, une entreprise de Quévert, a permis de livrer ceux-ci aux personnes de 75 ans et plus, mais aussi à une centaine de personnes à risque. Ces masques ont été distribués à domicile par les membres de la municipalité le 25 avril.

Et puis par l'intermédiaire de Dinan Agglomération nous avons tout d'abord distribués 370 masques enfant le 8 mai et puis le 16 mai, 1100 masques adultes.
Nous sommes en attente de 2 200 masques que nous distribuerons dès qu'on les aura reçus.
Sachez aussi que pendant cette période de 2 mois, c'est en étroite collaboration avec Thierry ORVEILLON que j'ai géré l'activité municipale, en informant l'ensemble des élus, ceux d'hier et ceux d'aujourd'hui.

J'ai en particulier communiqué par mail dès le 23 mars, mais aussi les 2 et 20 avril, et les 4 et 11 mai.
Par ailleurs un conseil municipal « confiné » a eu lieu à huis clos le 11 mai. J'ai informé les nouveaux conseillers des affaires traitées en leur envoyant la note préparatoire puis ensuite le compte rendu.
Voilà Mesdames et Messieurs, chers collègues, ce que je devais vous dire avant d'aborder l'Ordre du Jour de ce premier conseil municipal de la mandature 2020-2026.

Je dois préciser qu'avec Thierry ORVEILLON nous avons fait le choix d'accepter quelques personnes dans le public. La surface de cette salle étant de 140 m², et dans l'obligation d'avoir 4 m² par personne, c'est donc un maximum de 35 personnes que nous pouvons accueillir ce matin.
Parmi les personnes extérieures, je salue le Maire honoraire Charles JOSSELIN dont j'ai eu l'honneur de prendre le relais le 28 juillet 1997.

Je te remercie Charles de nous faire l'amitié d'être présent ce matin pour la mise en place de ce nouveau Conseil Municipal.

Merci aussi à Marie-Françoise HAMON et Loïc LEMOINE avec qui nous avons partagé 37 ans de vie municipale ! C'est bien sûr un moment d'émotion intense pour nous et pour celles et ceux que je vais maintenant installer.

Nous vivons un moment fort de la vie communale ; je suis certain que chacun et chacun d'entre vous en mesure l'importance.

1- Installation du Conseil Municipal

La séance est ouverte sous la présidence de M. Jean Paul LEROY, maire sortant qui déclare installer dans leur fonction au Conseil Municipal de Pleslin Trigavou :

ORVEILLON Thierry (1), PICOUAYS Viviane, LEROY Jean Paul, GILBERT Françoise, CHEVALIER Serge, FOUCRIT Thaïs, PRESSE Yvon, GUIBERT Estelle, LACROIX Jean-Yves, TAILLARD Céline, HERVE Eric, DAROT Annie, ALLAIN Jean-Claude, HUGUERRE Flore (1), CHAMPAGNE Régis (1), VADIS Sylvie (2), LEMOINE Loic, MELLOUET-DOARE Valérie, MOUSSET Laurent, GESLAIN Charlotte, MARTINEAU Philippe, SALMON Marie-France, MARIE Erwan, BICHON Françoise, KODRIC Bernard, RENAULT Bénédicte, FRANKOWSKI Laurent.

(1) conseiller communautaire titulaire

(2) conseiller communautaire suppléant

M. Jean Paul LEROY propose au conseil municipal de désigner Viviane PICOUAYS comme secrétaire de séance.

En tant que doyen de l'assemblée, M. Jean Paul LEROY prend la présidence pour procéder à l'élection du maire.

2- Election du Maire

M. Jean Paul LEROY procède à l'appel nominal des membres du conseil, constatant qu'il y a 25 conseillers présents, 2 ayant donné procuration ; la condition du quorum posée à l'article 10 de la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 est remplie.

M. Jean Paul LEROY rappelle qu'en application des articles L.2122-4 et L.2122-7 du CGCT, le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du Conseil Municipal. Pour les opérations de vote, le Conseil Municipal désigne deux assesseurs : MMES Thaïs FOUCRIT et Françoise BICHON.

M. Jean Paul LEROY propose au nouveau Conseil Municipal la candidature de M. Thierry ORVEILLON. Il demande s'il y a d'autres candidats. Mme Françoise Bichon propose sa candidature.

M. Jean Paul LEROY déclare que M. Thierry ORVEILLON et Mme Françoise BICHON sont candidats.

Chaque conseiller municipal à l'appel de son nom dépose son bulletin dans le réceptacle prévu à cet effet.

Le nombre des conseillers qui n'ont pas souhaité prendre part au vote, à l'appel de leur nom, a été enregistré.

M. Thierry ORVEILLON est élu Maire de Pleslin Trigavou avec 23 voix et est immédiatement installé.

M. Jean Paul LEROY remet son écharpe à M. le Maire.

Mot de remerciement du Maire

C'est un grand honneur pour moi d'accepter la mission que vous me confiez aujourd'hui et croyez bien que je suis conscient des responsabilités qui sont aujourd'hui les miennes.

C'est aussi avec beaucoup de joie que je vois enfin l'aboutissement, après cette période de confinement, d'une campagne électorale et d'une élection qui m'ont permis de rencontrer et de travailler avec toute une équipe de femmes et d'hommes portés par l'intérêt collectif. Je tiens donc à remercier, une nouvelle fois, toutes celles et ceux qui se sont investis dans cette campagne électorale, qu'ils aient été élus, ou non élus compte tenu de leur positionnement dans la liste électorale.

Ce nouveau conseil municipal est composé à la fois de conseillers d'expérience, et de nouveaux élus, issus de la liste majoritaire et de la liste minoritaire. Je sais pouvoir compter sur l'engagement de chacune et chacun d'entre vous, en ayant pour objectif permanent de veiller à l'intérêt collectif des habitants de PLESLIN TRIGAVOU. Je vous remercie de votre confiance. Je m'exprimerai à nouveau après l'élection de la municipalité.

3- Détermination du nombre d'adjoints

M. le Maire informe l'assemblée qu'en vertu des articles L.2122-1 et L.2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30% de l'effectif légal du Conseil Municipal, soit 8.

Il est rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait à ce jour de 5 adjoints.

Considérant la désignation future de délégués, le Maire propose la création de sept postes d'adjoints,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 23 voix pour, 2 abstentions (MM. FRANKOWSKI et KODRIC) et 2 voix contre (Mmes BICHON et RENAULT), **FIXE** à sept le nombre d'adjoints pour la durée du mandat.

4- Election des adjoints

M. le Maire rappelle que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. Chaque liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Le Maire propose la liste suivante :

- Loic Lemoine, Premier adjoint
- Charlotte GESLAIN, Deuxième adjointe
- Serge CHEVALIER, Troisième adjoint
- Sylvie VADIS, Quatrième adjointe
- Yvon PRESSE, Cinquième adjoint
- Flore HUGUERRE, Sixième adjointe
- Jean Paul LEROY, septième adjoint

M. le Maire demande au Conseil Municipal s'il y a d'autres listes de candidats aux fonctions d'adjoint au Maire.

Mme BICHON interpelle M. le Maire sur les règles de la parité considérant que le Maire et son Premier Adjoint devraient être de sexe différent.

Réponse : Dans les communes de + de 1000 habitants, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue; il s'agit de listes bloquées composées alternativement de candidats de chaque sexe. Le Maire ne fait pas partie de la liste des adjoints et cette alternance ne s'applique pas à lui. Aucune disposition n'impose donc que le maire et son premier adjoint soient de sexe différent.

M. le Maire déclare qu'il n'y a qu'une seule liste.

M. le Maire fait procéder au vote.

Chaque conseiller municipal à l'appel de son nom dépose son bulletin dans le réceptacle prévu à cet effet.

Le nombre des conseillers qui n'ont pas souhaité prendre part au vote, à l'appel de leur nom, a été enregistré.

M. le Maire proclame les résultats : la liste conduite par M. Loïc LEMOINE est élue avec 23 voix. Les adjoints sont immédiatement installés.

M. le Maire remet leur écharpe aux adjoints nouveaux dans la fonction.

Clôture du Procès-verbal et signature des membres du bureau.

5- Désignation des missions des adjoints

Le Maire propose à l'Assemblée les missions à attribuer aux membres de la municipalité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 23 voix pour et 4 abstentions (Mmes BICHON et RENAULT, MM. FRANKOWSKI et KODRIC) **APPROUVE** les propositions, à savoir :

- Thierry ORVEILLON, Maire en charge de l'administration générale et de la gestion du personnel
- Loïc LEMOINE, Premier Adjoint en charge des travaux, de la voirie et des bâtiments
- Charlotte GESLAIN, Deuxième adjointe en charge de la stratégie climat, de la qualité de vie, du tourisme et des projets participatifs
- Serge CHEVALIER, Troisième Adjoint en charge de la solidarité, des sports et de la vie associative délégué à l'état civil de Trigavou
- Sylvie VADIS, Quatrième Adjointe en charge de la culture, de l'animation et de la communication
- Yvon PRESSE, Cinquième Adjoint en charge de l'éducation et de la restauration collective
- Flore HUGUERRE, Sixième Adjointe en charge de la jeunesse et de la mobilité
- Jean Paul LEROY, Septième Adjoint en charge de l'aménagement du territoire

6- Fixation des indemnités du Maire et des adjoints

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'en application des articles L 2123-20 et suivants du code général des collectivités locales, il appartient aux assemblées municipales de fixer le montant des indemnités de fonction aux élus.

Il rappelle que l'enveloppe globale brute mensuelle maximum est constituée de l'indemnité du Maire et des 7 adjoints nommés, en référence à l'indice brut terminal.

Pour financer les 2 délégués qui seront nommés par arrêté du Maire, le Maire suggère de réduire de 15.3158 % l'indemnité du Maire et des adjoints.

Pour information, le Maire précise que seront nommés par arrêté M. Régis CHAMPAGNE au poste de délégué aux finances et aux relations intercommunales et M. Jean Claude ALLAIN au poste de délégué aux finances.

**TABLEAU RECAPITULATIF
DES INDEMNITES ALLOUEES AU MAIRE ET AUX ADJOINTS
(Référence à l'indice brut terminal de la fonction publique)**

ORVEILLON Thierry Maire	46.5763 %
LEMOINE Loïc Premier adjoint	18.6305 %
GESLAIN Charlotte Deuxième adjointe	18.6305 %
CHEVALIER Serge Troisième adjoint	18.6305 %
VADIS Sylvie Quatrième adjointe	18.6305 %
PRESSE Yvon Cinquième adjoint	18.6305 %
HUGUERRE Flore Sixième adjointe	18.6305 %
LEROY Jean Paul Septième adjoint	18.6305 %

Majoration des indemnités de fonction du Maire et des adjoints au titre des communes sièges des bureaux centralisateurs de canton

Considérant le décret n° 2015-297 du 16 mars 2015 relatif à la majoration des indemnités de fonction des élus municipaux au titre des communes anciennement chefs-lieux de canton et au titre des communes sièges des bureaux centralisateurs de canton, qui fixe un taux de majoration à 15% de l'indemnité de fonction du maire et des adjoints, M. le Maire propose au Conseil Municipal de considérer ce taux et de fixer les indemnités selon les modalités suivantes :

**TABLEAU RECAPITULATIF
DES INDEMNITES ALLOUEES AU MAIRE ET AUX ADJOINTS
(référence à l'indice brut terminal de la fonction publique)**

ORVEILLON Thierry Maire	53.56 %
LEMOINE Loïc Premier adjoint	21.43 %
GESLAIN Charlotte Deuxième adjointe	21.43 %
PRESSE Yvon Troisième adjoint	21.43 %
VADIS Sylvie Quatrième adjoint	21.43 %
CHEVALIER Serge Cinquième adjointe	21.43 %
HUGUERRE Flore Sixième adjointe	21.43 %
LEROY Jean Paul Septième adjoint	21.43 %

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 23 voix pour, 2 abstentions (MM. FRANKOWSKI et KODRIC) et 2 voix contre (Mmes BICHON et RENAULT) **DECIDE** de verser, à compter du 23 mai 2020, les indemnités proposées ci-dessus.

7- Charte de l' élu local

La loi n° 2015-366 du 31 mars 2015 a prévu que, lors de la première réunion du conseil municipal, le nouveau maire doit donner lecture de la charte de l' élu local, prévue à l'article L. 1111-1-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

Le maire doit remettre aux conseillers municipaux une copie de cette charte et du chapitre du CGCT consacré aux « Conditions d' exercice des mandats locaux » (articles L2123-1 à L2123-35 et R2123-1 à D2123-28).

1. L' élu local exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité.
2. Dans l' exercice de son mandat, l' élu local poursuit le seul intérêt général, à l' exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier.
3. L' élu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d' intérêts. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l' organe délibérant dont il est membre, l' élu local s' engage à les faire connaître avant le débat et le vote.
4. L' élu local s' engage à ne pas utiliser les ressources et les moyens mis à sa disposition pour l' exercice de son mandat ou de ses fonctions à d' autres fins.
5. Dans l' exercice de ses fonctions, l' élu local s' abstient de prendre des mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel futur après la cessation de son mandat et de ses fonctions.
6. L' élu local participe avec assiduité aux réunions de l' organe délibérant et des instances au sein desquelles il a été désigné.

7. Issu du suffrage universel, l'élu local est et reste responsable de ses actes pour la durée de son mandat devant l'ensemble des citoyens de la collectivité territoriale, à qui il rend compte des actes et décisions pris dans le cadre de ses fonctions.

Le mot du nouveau Maire

J'ai l'honneur de prendre mes fonctions dans un contexte particulier. Le soir du 15 mars, après le résultat des élections, lors de mes remerciements, j'exprimais quelques craintes sur les conséquences de l'épidémie du covid 19 qui s'annonçait déjà. Je vous avoue que j'étais loin d'imaginer à quels points l'ampleur de cette crise allait changer nos vies, à court terme à cause du confinement, et à moyen terme compte tenu des conséquences économiques que nous devons affronter ensemble.

Notre responsabilité d'élus locaux en cette période où notre pays traverse une crise sans précédent, impose que nous soyons encore plus à l'écoute de nos concitoyens, et en particulier les plus démunis. Je m'engage donc au nom du conseil municipal à ce que cette proximité soit effective tout au long de ce mandat.

Notre Conseil Municipal est désormais installé, la municipalité a été élue et nous sommes donc prêts à travailler ensemble.

Sans plus attendre, je réunirai dès lundi prochain notre première municipalité afin de travailler sur la mise en place des commissions communales et le CCAS. Ces commissions bâtissent le socle de notre démocratie communale. J'inviterai donc, dès mardi prochain, chacune et chacun des conseillers municipaux à exprimer leurs souhaits de participation, afin que notre prochain Conseil Municipal, que j'ai fixé au vendredi 29 mai à 19 H, puisse voter la constitution de ces commissions.

Nous aurons alors les outils pour démarrer sans délai nos travaux.

Et ils sont nombreux :

Bien sûr, il s'agit de poursuivre les chantiers déjà engagés, je pense notamment à la construction de notre Médiathèque, dont les premiers travaux démarreront le 2 juin, ainsi que le lotissement de la Ville Even dont la consultation auprès des riverains vient d'être lancée.

Mais nous devons également suivre notre feuille de route définie dans ses grandes lignes, pour la durée de notre mandat, par notre profession de foi.

Face aux difficultés que nous allons devoir affronter durant cette période de crise sanitaire et économique, je reste confiant et serein.

Confiant et serein dans la mesure où les femmes et les hommes qui constituent notre conseil municipal et notre municipalité sont des élus motivés et responsables, capables d'œuvrer ensemble au service de nos concitoyens.

Confiant et serein car je sais pouvoir compter sur un personnel territorial compétent et investi dans sa mission au service des habitants de Pleslin Trigavou.

Confiant et serein car les « clés de PLESLIN TRIGAVOU » qui viennent de m'être confiées par Jean-Paul LEROY, sont celles d'une commune saine où il fait bon vivre ensemble.

Si nous avons la chance de bénéficier aujourd'hui de ce cadre de vie, c'est bien entendu grâce aux femmes et aux hommes qui ont œuvré dans ce sens depuis des décennies, qu'ils soient élus, bénévoles, acteurs économiques. Mais nous le devons aussi tout particulièrement aux Maires qui m'ont précédé.

Je pense d'abord à Charles JOSSELIN. Son parcours politique est exceptionnel : député, Conseiller Général, Président du Conseil Général des Cotes d'Armor, parlementaire Européen, Secrétaire d'Etat chargé des transports, Secrétaire d'Etat à la Mer, Ministre délégué à la Coopération et à la Francophonie, Vice-Président du Haut conseil de la coopération internationale, Sénateur des Cotes d'Armor, et bien entendu Maire de PLESLIN TRIGAVOU pendant 20 ans de 1977 à 1997.

Les actions menées par Charles JOSSELIN durant son mandat, et jusqu'au terme de sa carrière politique, ont permis à notre commune de rayonner bien au-delà de notre canton et du département. Il suffit de consulter le « Livre d'Or » de PLESLIN TRIGAVOU pour constater que bon nombre de hautes personnalités politiques, y compris le Président de la République, nous ont fait l'honneur de se rendre en ces lieux.

Je pense également à Jean-Paul LEROY. Il a été notre Maire pendant 23 ans. Il peut être fier de son bilan. Son dévouement pour notre commune et la qualité de sa gestion sont un exemple que je m'engage à suivre. Nous travaillons ensemble depuis déjà deux mois et je vous avoue éprouver un profond respect pour cet homme qui a consacré une partie de sa vie à l'intérêt collectif et au bien-être de ses concitoyens. C'est également une grande joie pour moi qu'il ait accepté de continuer à être à nos côtés en tant qu'adjoint.

Vous comprendrez que le challenge de succéder à des personnalités telles que Charles JOSSELIN et Jean-Paul LEROY est difficile à relever, mais je vous assure que je mettrai tout en œuvre pour y arriver.

Je leur rends donc en ce jour un vibrant hommage, et croyez bien que c'est avec une grande fierté que j'ai l'honneur de leur succéder à la fonction de Maire de PLESLIN TRIGAVOU.

Je vous remercie.

- Affichage du résultat de l'élection du Maire et des adjoints à la porte de la mairie dans les 24 heures (nom-prénom et fonction des élus)
- Transmission des Procès verbaux + tableau + nuls à la Sous-Préfecture lundi 25 mai

Thierry ORVEILLON	Loic LEMOINE	Charlotte GESLAIN
Serge CHEVALIER	Sylvie VADIS	Yvon PRESSE
Flore HUGUERRE	Jean Paul LEROY	Jean-Claude ALLAIN
Annie DAROT	Philippe MARTINEAU	Jean-Yves LACROIX
Marie-France SALMON	Françoise GILBERT	Régis CHAMPAGNE
Viviane PICOUAYS	Eric HERVE	Laurent MOUSSET
Valérie MELLOUET-DOARE	Erwan MARIE	Estelle GUIBERT
Céline TAILLARD	Thaïs FOUCRIT	Bernard KODRIC X
Françoise BICHON	Bénédicte RENAULT X	Laurent FRANKOWSKI